

DEMARCHE SCOT TEMOINS

BORDEAUX : 2 et 3 mai 2005

Quelles ambitions pour quelles échelles de territoire ?

Les ambitions : du diagnostic au projet

SOMMAIRE

Préambule : Quelques éléments de rappel sur la démarche.

Le sens de la démarche.

L'observation

Les SCOT témoins

Les observateurs des sites témoins

L'état d'avancement des SCOT témoins

Les ambitions : du diagnostic au projet

1.- Rappel du cadre réglementaire

2.- Les prestataires d'études : structuration de la commande, recrutement, compétences mobilisées et leur(s) mission(s)

2.1 Les agences d'urbanisme

2.2 Les bureaux d'études

2.2.1 La définition de la commande, l'offre, le budget, la durée

2.2.2 Les compétences

3.- La construction du diagnostic

3.1 Les modes de collecte des données et de la production de la connaissance

3.1.1 Les productions individuelles : les études les entretiens

3.1.2 Les productions collectives : les ateliers, les groupes de travail, les commissions

Les approches thématiques

Les approches territoriales

Les approches transversales

3.2 Les temps et les modes de l'échange, du débat, de la confrontation

3.2.1 Les structures de la maîtrise d'ouvrage: bureau, conseil syndical ou communautaire

3.2.2 Des instances propres à l'élaboration des SCOT

3.3 L'articulation entre les différentes étapes de la construction du diagnostic

4.- Forme et contenu des documents

4.1 La forme...

4.2 ... et le fond

5.- Du diagnostic au projet : nature et modalités des interactions

5.1 Entre diagnostic et projet : lequel des deux oriente l'autre ?

5.1.1 Le projet se construit après un pré-diagnostic

5.1.2 Le projet découle du diagnostic

5.1.3 Des orientations stratégiques qui structurent le diagnostic

5.1.4 Un diagnostic technique qui nourrit le projet politique

5.2 Les méthodes spécifiques pour passer du diagnostic au projet

5.2.1 La démarche prospective

5.2.2 Un diagnostic orienté vers l'action

5.2.3 Un retour à une échelle territoriale plus fine

6.- A quoi sert le diagnostic ?

6.1 Des visions différentes selon les acteurs rencontrés

6.2 Exercice imposé ou étape à part entière

6.3 Objectivation d'éléments déjà connus ou apport de connaissances nouvelles ?

L'exemple d'un SCOT arrêté : le SCOT METROPOLE SAVOIE

Préambule : Quelques éléments de rappel sur la démarche.

Le sens de la démarche.

La démarche SCoT témoins rassemble en France métropolitaine et d'outre mer 16 territoires porteurs d'un Schéma de Cohérence Territoriale. Cet échantillon a voulu tenir compte de la diversité des contextes géographiques en sélectionnant des territoires ruraux, urbains, littoraux ou de montagne, à petite ou grande échelle. Il n'est cependant pas représentatif de l'ensemble des démarches de SCoT engagées en France et ne permet pas de préjuger de tendances nationales. Les analyses menées sur ces territoires permettent toutefois de tirer des enseignements d'ordre général.

Il s'agit d'une démarche d'observation et de suivi en temps réel et dans la durée portant sur seize sites où s'élabore un SCoT. L'objectif de cette démarche est de décrire et d'analyser **les liens et/ou articulations qui existent entre processus et contenu des SCoT**. Le SCoT prend corps à travers le travail coordonné d'acteurs issus d'institutions variées, diversement impliqués dans ce processus, animés par des préoccupations différentes, sur un territoire particulier. L'enjeu n'est donc pas de suivre une procédure encadrée par les textes de loi mais de comprendre l'élaboration d'un objet technique de planification, outil de maîtrise et de développement des territoires.

L'observation a pour but:

- de répondre à la question de savoir comment et dans quelles conditions, tout au long de la procédure, un groupe d'acteurs s'organise, se coordonne, travaille ensemble, résout les problèmes, s'adapte aux difficultés rencontrées, débat, informe, fait des choix.....
- d'examiner, à la lumière du dispositif local de travail le contenu des produits qui en découlent : le diagnostic, l'état initial de l'environnement, le PADD, le document d'orientations générales.

Cette démarche sera donc l'occasion de décrire et d'analyser des méthodes, approches innovantes, outils mis en oeuvre, de valoriser des savoir-faire, des partenariats constructifs et de montrer des exemples, non pas comme des modèles à copier mais comme des exercices aboutis de planification territoriale à replacer dans leurs dynamiques locales.

Il ne s'agit donc ni d'une expertise, ni d'une évaluation de la pertinence et/ou de l'efficacité de la procédure et de sa conduite. Il ne s'agit pas non plus de mener des études thématiques, ni de répondre à des problématiques techniques ou juridiques, les sites n'ayant pas été choisis dans cet objectif. Par contre, l'observation pourra faire remonter les manières dont certaines questions ont été traitées et les dispositifs mis en place localement pour y répondre.

L'observation

L'observation porte sur trois phases distinctes d'élaboration (ou de révision) et s'articule autour des questionnements suivants :

I - La détermination du périmètre et la constitution de l'E.P.C.I - l'émergence du SCoT :

Cette phase s'achève avec la création d'un établissement public compétent elle inclut donc toute la période préparatoire à cette décision, y compris la publication du périmètre par le préfet.

Questions : comment a été initiée la démarche SCoT ? comment se sont constitués périmètres et EPCI ? quels éléments de contexte local viennent éclairer ces choix ?

II - L'élaboration du SCoT - la dynamique du système :

Cette phase débute avec la délibération fixant les modalités de concertation; elle s'achève à l'approbation du SCoT. Cette phase peut se décomposer en deux temps distincts :

II.1 - La phase de conception débouche sur la réalisation d'un dossier structuré, et arrêté dans les formes prescrites par le code de l'urbanisme.

II.2 - La phase de validation institutionnelle qui débute par l'enquête publique et s'achève par l'approbation

Questions :

- *comment les différents acteurs (élus, institutionnels, société civile) travaillent-ils ensemble ? quelles sont leurs préoccupations respectives ? quels sont les moyens, méthodes, outils mis en œuvre ?*
- *quel contenu du SCoT ?*

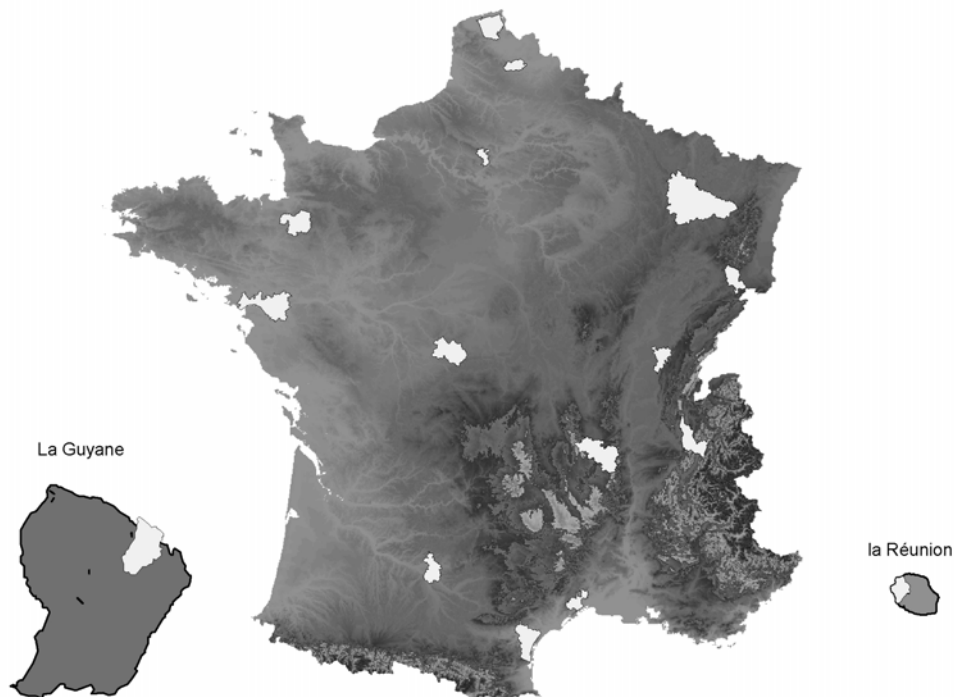
III - La mise en œuvre et le suivi du SCoT :

Au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de la délibération portant approbation.... , l'établissement public procède à une analyse des résultats de l'application du schéma et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa mise en révision complète ou partielle. A défaut d'une telle délibération, le SCoT est caduc (code de l'urbanisme).

Questions : quels dispositifs sont mis en place pour que les différents acteurs s'approprient le SCoT : outils de suivi et d'évaluation, politiques thématiques, supports de communication.... ?

Les SCOT témoins

Les SCOT témoins (01/05/2005)



Les observateurs des sites témoins

Les sites témoins	Les observateurs (référents)	Structure
Pays de Thelle	Nicolas LE GRAND	CETE Nord-Picardie
Flandre-Dunkerque	Jérôme DULAU	
Lens Liévin / Hénin Carvin	Sophie NICOLAS-HUCHETTE	
Pays de Fougères	Dominique MORAU	CETE de l'Ouest
Métropole Nantes-St Nazaire	Jean-Jacques DUHAYON	CETE Normandie-Centre
Castelroussin et Val de l'Indre	Claire PORTET	
Bassin de vie de Montauban	Brigitte POUGET	CETE du Sud-Ouest
Territoire de Belfort	Anne MISSERI	CETE de Lyon
Sud Loire	Florence BORDERE	
Métropole Savoie	Emmanuel GIRAUD	
Montpellier	Frédérique JUNIQUE	CETE Méditerranée
La Narbonnaise	Magali MOINIER	
La Réunion Côte Ouest	Jean Pierre SIMON	CETE de l'Est
Sud Meurthe et Mosellan	Patrick MARCHAND	
Pays lédonien	Damien DELVART	ETD
Guyane Centre Littoral	Jean MARLY	CERTU

Le travail des observateurs est assisté par Bertrand LEROUX, Doctorant au LATTS / ENPC.

L'état d'avancement des SCOT témoins

SCoT	Périmètre	Maîtrise d'Ouvrage	Concertation	Diagnostic	PADD	Doc. d'orientations générales	Bilan concertation	Arrêt	E.P	Approbation
FLANDRES DUNKERQUE										
LENS LIEVIN										
HENIN CARVIN										
PAYS THELLE										
BELFORT										
METROPOLE SAVOIE										
SUD LOIRE										
LONS LE SAUNIER										
CHATEAUROUX										
MONTAUBAN										
LA NARBONNAISE										
NANTES										
ST NAZAIRE										
MONTPELLIER										
PAYS DE FOUGERES										
SUD MEURTHE ET MOSELLAN										
CENTRE LITTORAL GUYANE										
OUEST REUNION										

Ce document fait apparaître l'état d'avancement des SCOT aux dates suivantes : mai 2004, octobre 2004 et mai 2005

Deux SCOT seulement ont été arrêtés :

SCOT DU PAYS DE THELLE et **SCOT DE METROPOLE SAVOIE**, ce dernier ayant en outre franchi l'étape de l'enquête publique.

Le **SCOT SUD MEURTHE ET MOSELLAN** ne dispose pas encore d'une Maîtrise d'Ouvrage. Bien qu'il n'y ait donc pas encore de Président ni de Directeur, le diagnostic est en cours de réalisation.

Les 13 autres SCOT témoins sont donc en plein processus d'élaboration des documents qui composent le SCOT .

Les documents recueillis à l'occasion des entretiens conduits auprès des acteurs ont donc souvent un caractère de « document intermédiaire » même si leur intitulé renvoie à celui du document (diagnostic, PADD) qui sera arrêté à l'issu de ce processus de construction du SCOT .

Quelques points de repère.....

SCOT METROPOLE NANTES ST NAZAIRE

le diagnostic a été validé par le Syndicat Mixte en décembre 2004
validation du PADD : 2005
validation des orientations du SCOT : 2006
projet du SCOT arrêté : 1^{er} semestre 2006
enquête publique : 2^{ème} semestre 2006
approbation du SCOT : 1^{ER} semestre 2007.

SCOT DU TERRITOIRE DE BELFORT

Le diagnostic date de juin 2004 et est un document de travail.
Une première version du PADD a été débattue en octobre 2004.

SCOT PAYS DE FOUGERES

Etablissement d'un pré-diagnostic durant l'été et l'automne 2004
Démarrage du travail en ateliers début 2005
Finalisation du diagnostic et du PADD envisagée pour l'été 2005, voire l'automne.

SCOT LENS LIEVIN HENIN CARVIN

Validation du diagnostic prévue au premier trimestre 2006
PADD fin 2006
Document d'orientation :2007

SCOT FLANDRE DUNKERQUE

Le PADD a été présenté au bureau du syndicat mixte fin janvier 2005. Le PADD a ensuite été consolidé en séance plénière du comité syndical le 18 mars 2005 avant d'être envoyé aux personnes publiques associées. L'actualisation du Diagnostic et du PADD, tenant compte des avis des personnes publiques associées est prévue pour le 2^e semestre 2005.

SCOT DU PAYS CASTELROUSSIN – VAL D'INDRE

SCOT du Pays Castelroussin-Val de l'Indre :
Diagnostic présenté en comité syndical le 9 février 2005.

SCOT DU BASSIN DE VIE DE MONTAUBAN

Diagnostic présenté au comité syndical le 29 mars 2005

SCOT MONTPELLIER

Diagnostic restitué en décembre 2003
Travail de synthèse et d'actualisation du diagnostic en septembre 2004
PADD débattu en décembre 2004
Approbation du SCOT prévue pour fin 2005, début 2006

SCOT DE LA NARBONNAISE

Le diagnostic a été validé par le conseil syndical en septembre 2004.

La délibération sur les enjeux de territoire du SCoT de la Narbonnaise date de septembre 2004.

Volonté d'adopter le PADD en juin 2005

Volonté d'adopter les orientations et de rédiger les différents documents administratifs pour septembre – octobre 2005

Enquête publique programmée le premier trimestre 2006

Approbation du SCoT attendue en juin 2006

SCOT CCCL GUYANE

Diagnostic validé en juin 2003

Les Elus souhaitent approuver le SCOT en 2007.

SCOT PAYS LEDONIEN et SUD LOIRE

Dans les deux cas la mise en place de la Maîtrise d'ouvrage est très récente.

PAYS LEDONIEN : 23 novembre 2004

SUD LOIRE : 25 octobre 2004

SCOT SUD LOIRE

Le calendrier envisagé vise un PADD à l'automne 2007. Le diagnostic et l'état initial de l'environnement vont être élaborés concomitamment.

SCOT du PAYS LEDONIEN

La réalisation du diagnostic est prévue entre mars 2005 et janvier 2006. L'objectif de la maîtrise d'ouvrage est de finir l'élaboration du SCOT pour la fin 2007 / début 2008

Les ambitions : du diagnostic au projet

1. Rappel du cadre réglementaire.

Art. L. 122-1. - Les schémas de cohérence territoriale exposent le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

" Ils présentent le projet d'aménagement et de développement durable retenu, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

*Art. *R. 122-2. - Le rapport de présentation :*
"1° Expose le diagnostic prévu à l'article L. 122-1 ;
"2° Analyse l'état initial de l'environnement

Sur la base de ce cadre juridique, chaque équipe locale invente et compose des processus et contenus spécifiques. Cette diversité se retrouve dans la commande d'études, les prestataires engagés, les modalités d'élaboration du diagnostic et l'interaction entre diagnostic et projet.

2. Les prestataires d'études : structuration de la commande, leur recrutement, les compétences mobilisées et leur(s) mission(s).

Trois types de prestataires d'études interviennent dans l'élaboration d'un diagnostic : les agences d'urbanisme, les bureaux d'étude, ainsi que d'autres prestataires publics (chambres consulaires, agence de développement...). Le choix de l'agence d'urbanisme comme prestataire d'études est le cas le plus fréquemment rencontré lorsque cette structure d'études existe. Sur les 16 sites observés, des agences sont présentes sur les 7 territoires des SCOT suivants : (FLANDRE DUNKERQUE, TERRITOIRE DE BELFORT, METROPOLE NANTES ST NAZAIRE, SUD LOIRE, SUD MEURTHE ET MOSELLAN, CCCL GUYANE et REUNION COTE OUEST). A l'exception des maîtrises d'ouvrage des SCOT CCCL GUYANE et REUNION TCO qui font appel à des bureaux d'études privés, les autres SCOT ont recours au service de l'agence d'urbanisme locale quitte à ce qu'elle étende son aire d'action. Pour le SCOT de REUNION TCO cela tient au fait que l'agence est déjà chargée du SAR et, qu'à ce titre il ne peut y avoir intervention sur le SCOT. Pour le SCOT DE LA CCCL GUYANE, il s'agit du choix fait par la maîtrise d'ouvrage après appel d'offres.

Les autres sites ne disposant pas d'une telle structure, ont recours à un ou des bureaux d'études. Seul le PAYS LEDONIEN a choisi de se lancer dans la démarche sans avoir recours à une ingénierie externe dédiée, optant pour une méthode mobilisant tout particulièrement les élus du territoire.

2.1 Les agences d'urbanisme

Ces structures sont souvent présentes sur le territoire depuis de longues années ; elles ont été les maîtres d'œuvre des SDAU ou des SD antérieurs ; elles sont des partenaires privilégiés des maîtres d'ouvrage et sont, à ce titre très « intégrées » au processus de construction des SCOT et vont jusqu'à disposer de missions complètes d'élaboration du SCOT.

Selon les sites, les agences d'urbanisme assurent à la fois la production d'études, l'animation des ateliers, la finalisation des documents. A noter par ailleurs que les agences d'urbanisme ne s'interdisent pas d'avoir recours à de la sous-traitance.

Dans la plupart des cas, la commande faite à l'agence n'est pas formalisée.

SCOT DU TERRITOIRE DE BELFORT

le Syndicat Mixte a passé trois commandes à l'agence d'urbanisme :

- faire le SCOT
- gérer les aspects administratifs du syndicat mixte
- instruire les demandes des dérogations d'urbanisme

La première mission se trouve dans le programme de travail de l'agence 2003 et 2004 « *le calendrier prévisionnel d'élaboration du SCOT prévoit, après un travail d'état des lieux mené auprès des collectivités locales, que soit mise en place une synthèse accompagnée de la reconnaissance des enjeux. A l'issue de cette phase, le « P.A.D.D. » sera mis en forme et soumis au débat* ». La commande pour le diagnostic n'a pas été plus précisée « *Il n'y a pas eu de commande spécifique sur le diagnostic et la commande évolue au cours du temps et reste toujours très informelle* » (M. Lanquetin, Président du Syndicat Mixte du SCOT).

Les deux dernières missions de l'agence font l'objet d'une convention d'assistance administrative avec le syndicat mixte. Elle comporte la gestion des assemblées (réunion du comité syndical et du bureau du SCOT), le suivi administratif du Syndicat Mixte (gestion des courriers divers, des relations entre les membres du syndicat mixte), l'instruction des dossiers pour avis ou accord sur les documents d'urbanisme.

SCOT METROPOLE NANTES ST NAZAIRE

Le Syndicat Mixte a mis en place un **comité technique** réunissant les directeurs et représentants des cinq Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du SCOT, de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise (AURAN) et la Délégation au Développement de la Région Nazairienne (DDRN)

SCOT SUD MEURTHE ET MOSELLAN

Le diagnostic comporte deux aspects complémentaires. D'une part l'agence d'urbanisme fait la synthèse des projets de territoire, des diagnostics et des divers travaux d'études qui ont été produits ces 10 dernières années et d'autre part le conseil général de Meurthe et Moselle ainsi que la communauté urbaine du Grand Nancy ont lancé des appels d'offres d'études sur les thèmes des transports, de l'économie, de l'habitat, du tourisme et des loisirs. Cette connaissance sera partagée et débattue par la diffusion systématique des analyses. Les élus pourront exprimer leurs attentes et confronter leur vision avec les acteurs économiques et sociaux.

SCOT FLANDRE DUNKERQUE

Même si il y a eu une période de flou dans la prise de commande en raison du passage d'une révision du SD à l'élaboration d'un SCOT, la maîtrise d'œuvre technique est entièrement confiée à l'AGUR. L'AGUR s'est vu confier un budget d'études dont elle use comme elle le souhaite : soit en réalisant toutes les études elle-même, soit en confiant des sous-traitances à des BE externes.

L'AGUR a comme mission, au-delà de l'élaboration du SCOT jusqu'à sa validation, d'animer et de suivre sa mise en œuvre jusqu'à la prochaine étape d'évaluation (prévue dans environ 5 ans) puis de révision (10 ans). Le SCOT est considéré comme un document vivant ; un dispositif d'observatoire(s) pourra suivre l'évolution de certains enjeux et sa mise en œuvre.

L'animation du SCOT par l'AGUR après sa validation pourrait consister, par exemple, à : aller au bout de la charte paysagère en cours, réaliser un schéma de cohérence commerciale, assurer une cohérence vis à vis du développement de l'éolien...

Pour toutes ces raisons, le syndicat mixte a souhaité assurer la pérennité dans le temps et financière de sa relation avec l'AGUR. Le budget de fonctionnement de l'AGUR est prévu pour une durée de fonctionnement de 10 ans, selon les critères de la DGUHC (1 €/hab/an), soit 150 000 €/an.

SCOT SUD LOIRE

La maîtrise d'œuvre est confiée à l'agence d'urbanisme ; parallèlement, des assistances à maîtrise d'ouvrage sont envisagées, notamment sur la communication-concertation et sur la veille juridique.

2.2 Les bureaux d'études

De même que pour les agences d'urbanisme, les bureaux d'étude mandatés s'engagent sur des fonctions de production d'études thématiques spécifiques et/ou synthèse d'études existantes et/ou d'animation et/ou d'assistance au maître d'ouvrage complétant les missions de l'établissement public de SCOT.

A ce titre, le cas des SCOT METROPOLE SAVOIE et LENS LIEVIN HENIN CARVIN s'apparentent davantage à une production en régie : les bureaux d'études mandatés travaillent sur des études spécifiques, la maîtrise d'ouvrage se chargeant de les exploiter et de rédiger le document de présentation. A LENS LIEVIN HENIN CARVIN, une partie des études (études socio-économiques et démographiques) est réalisée en régie directe par l'équipe technique du SCOT.

2.2.1 La définition de la commande – L'offre – Le budget – La durée

Les EPCI ou les Syndicats Mixtes, en l'absence d'agence d'urbanisme ou lorsque celle-ci n'est pas choisie font appel à un ou plusieurs bureaux d'études aux compétences multiples et variées et aux missions plus ou moins étendues pour réaliser leur SCOT¹.

¹ Seule exception à ce jour, le cas du PAYS LEDONIEN où le travail d'élaboration du diagnostic devrait essentiellement être accompli par les ateliers des commissions thématiques.

SCOT DU PAYS CASTELROUSSIN – VAL DE L'INDRE

Le cahier des charges – La (les) mission(s)

Il a été rédigé à partir de documents fournis par les techniciens partenaires (communauté d'agglomération, pays, DDE).

Il définit l'esprit du document attendu comme **un diagnostic préliminaire et comme un outil d'information et de réflexion de l'ensemble des acteurs, leur référence commune.**

La consultation

13 bureaux d'études ont répondu à la consultation sur 46 demandes de dossiers. Le choix s'est porté sur un groupement de bureaux d'études dont les compétences couvraient le plus l'ensemble des différentes disciplines nécessaires à l'élaboration d'un SCOT.

Le budget d'études :

L'offre du bureau d'étude s'élève à **90 500 € TTC** (75 600 € HT).

SCOT LA NARBONNAISE

Le cahier des charges – La (les) mission(s)

Le SYCOT a pris le parti de conduire deux appels d'offre distincts :

- Phase 1 : Appel d'offre pour l'élaboration du diagnostic du territoire conformément à l'article L.122-1 du code de l'urbanisme, la définition des enjeux du territoire et la définition d'une méthodologie concertée pour la poursuite des études
- Phase 2 : Appel d'offre pour l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable, la définition des orientations (déclinaison opérationnelle et réglementaire) et l'accompagnement de la phase administrative (préparation de l'ensemble des documents -rapport de présentation, PADD, document d'orientation, assistance lors de l'enquête publique)

Aucune étude technique complémentaire n'a été conduite. Une tranche conditionnelle est toutefois prévue dans les cahiers des charges pour conduire des expertises particulières. Le prestataire concerné doit alors rédiger le cahier des charges précisant la finalité recherchée, estimer le montant de la prestation, la durée de la prestation et le degré d'importance dans le processus global, sa capacité à réaliser l'étude ou la nécessité d'externaliser.

Lors de la phase de l'élaboration du diagnostic et de la définition des enjeux, une consultation a été passée pour une assistance sociologique à la démarche de concertation pour l'élaboration du diagnostic et l'identification des enjeux partagés et collectifs.

Une évaluation systématique et la démarche menée par le bureau d'étude a été introduite par le SYCOT dans les deux marchés.

Les rôles assignés au bureau d'étude par la maîtrise d'ouvrage sont :

- Apport d'une méthodologie
- Animation de débats
- Guide pour l'élaboration et non « l'élaboration du projet »
- Apport d'une expertise et d'une vision extérieure : mettre en évidence les problèmes, apports d'information sur la faisabilité des propositions qui émergent
- Nécessité d'être impertinent

SCOT DE MONTPELLIER

Le(s) cahier(s) des charges – La (les) mission(s)

Etude de diagnostic

Objet : l'élaboration d'un diagnostic commun au projet d'agglomération et au SCOT.

Description des éléments du diagnostic à produire :

- état initial de l'environnement,
- études thématique + thèmes particuliers d'approfondissement : l'agriculture péri-urbaine et le paysage
- croisement des études thématiques à travers une approche en matière d'aménagement et d'analyse foncière

Souhait d'une expertise spécialisée au sein de l'équipe projet pour les études thématiques.

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la phase d'élaboration du contrat d'agglomération.

Production d'un document d'étape servant de base au cahier des charges de la consultation pour les marchés de définition destinés à désigner l'équipe chargée de l'établissement du SCOT.

7 mois de délais pour la réalisation du document définitif.

Etudes de définition

Objet : élaboration et mise en forme des concepts d'aménagement spatial du territoire communautaire.

Etape de réflexion intermédiaire entre l'état des lieux et l'élaboration du projet de SCOT

Travail sur 7 sites (différents pour chacun des BE) dans une démarche en 4 phases

- études de 5 problématiques majeures
- Identification d'idées forces pour la stratégie de projet urbain d'agglomération
- Elaboration d'un parti d'aménagement spatial (dessin d'un pré-PADD à l'échelle du 1/5 000ème)
- Elaboration d'éléments d'orientation (application territoriale, pré-schéma de secteurs réalisé au

1/10 000ème)

Demande une proposition méthodologie pour l'élaboration du SCOT et d'une estimation financière.

6 mois de délais pour la réalisation de la mission

La consultation :

Etude diagnostic

5 équipes ont répondu à la consultation.

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels locaux regroupés sous la dénomination « équipe MaSCOT », pour les besoins de la réponse à l'appel d'offres a été retenue.

Etudes de définition

6 équipes ont répondu à la consultation

3 équipes ont été retenues pour les études de définition

L'équipe VOUQUETTE pilotée par G.CHARLET

L'équipe SEURA/D.Mangin pilotée par D.MANGIN

L'équipe REICHEN et ROBERT pilotée par B.REICHEN

Le budget des études :

Diagnostic : 300 000 € HT

Etudes de définition : 150 000 € HT/pièce soit 450 000€ pour l'ensemble du marché de définition.

SCOT DU BASSIN DE VIE DE MONTAUBAN

Le cahier des charges – La (les) mission(s)

Sur la base d'un CCTP, l'appel d'offres a été lancé pour une « mission de prestation de service pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale ».

La consultation :

13 candidats ont répondu à l'appel d'offres.

L'analyse des offres a été faite par les 2 techniciens du syndicat mixte et la DDE qui assure une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le bureau Parcourir a été retenu (bien qu'il ait peu d'expérience en matière de SCOT) parce qu'il avait une bonne connaissance du territoire grâce aux études déjà réalisées, qu'il est composé d'une équipe pluridisciplinaire et que le coût était raisonnable (les prix allaient du simple au double).

SCOT METROPOLE SAVOIE

la plus grande partie du diagnostic s'est effectuée en régie ; le syndicat mixte s'est appuyé également sur des organismes publics ou des bureaux d'études privés pour compléter des éléments manquants :

- la chambre de commerce et d'industrie

- l'agence économique

- la mission développement prospective

...pour les thématiques commerces, économie, industries.

des bureaux d'études privés

...sur des questions en lien avec le paysage, le milieu naturel ou les déplacements.

2.2.2 Les compétences

On distingue deux types de compétences recherchées : des compétences thématiques (transport, habitat, environnement...) ou des compétences d'animation, de mise en perspective du travail (prospective, management, stratégie...).

SCOT DU PAYS CASTELROUSSIN – VAL DE L'INDRE

L'équipe en charge du diagnostic est un **groupement de bureaux d'études et de conseils** composé :

- d'un cabinet spécialisé sur les questions de développement territorial et économique

- d'un atelier d'architectes urbanistes

- d'un bureau d'études en environnement

- d'un bureau d'études en transports et déplacements

Le du cabinet spécialisé a consisté à :

- observer les questions relatives à l'économie et au social

- faire les synthèses des observations menées par les autres cabinets

- animer les réunions, accompagné ponctuellement d'un consultant d'un des autres cabinets.

SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Le cahier des charges – La mission

Le cahier des charges porte sur une « mission d'étude et d'aide à la décision ».

Il comporte une description détaillée des attendus de la part de la maîtrise d'ouvrage, en particulier en phase diagnostic.

Il affiche les compétences recherchées dans chacune des thématiques Scot, ainsi que dans la définition du projet de territoire et dans la méthodologie de concertation.

Le budget d'études :

107 000 €, dont :

35 000 € pour 25 jours de pilotage et coordination du projet.

72 000 € pour 60 jours d'expertise, conception et pilotage des dispositifs de concertation.

Le BE retenu :

Ses domaines d'intervention en général : la prospective, les stratégies et l'organisation des structures, avec des missions d'accompagnement méthodologique pour la définition et la conduite des projets politiques.

Ses ressources affectées au SCOT du PAYS de FOUGERES :

1 directeur de mission (diplôme d'ingénieur et DESS relations publiques de l'environnement) 1 consultant (DESS aménagement, urbanisme et développement local).

3. La construction du diagnostic

Le diagnostic ne se borne pas à une production de données statistiques. L'expression des points de vue, leurs confrontations et mises en débat viennent compléter l'expertise technique. Le diagnostic est le résultat d'un travail collectif, de différents acteurs, sur des sujets et selon des modalités variées.

3.1 Les modes de collecte et de production d'information et de connaissance :

3 modalités sont couramment observées :

- L'étude, production de documents : travail en chambre
- A la rencontre des maires et des conseillers communautaires : prise en compte de l'expression d'un territoire
- Les ateliers, groupes de travail, commission : construction collective

La dynamique de construction d'un diagnostic s'appuie souvent sur la production de documents réalisés « en chambre » de type études spécifiques ou synthèse d'études préexistantes voire de « documents martyrs » orientés visant par la suite à susciter le débat. Selon des modalités différentes, chaque site laisse une place importante à l'expression des différentes composantes du SCOT (communes, intercommunalités) et interpelle parfois d'autres acteurs du territoire. Il s'agit pour la plupart des sites de rencontrer les représentants des communes et des intercommunalités pour prendre en compte voire les inciter à formaliser leurs projets et leur vision du territoire suivant différentes modalités : soit individuellement en entretien, soit dans des réunions communales ou intercommunales (PLU, conseil communautaire...).

La mise en commun, la confrontation collective des points de vue et l'expertise prennent place dans le cadre de structures aux terminologies variables : ateliers thématiques ou territoriaux, groupes de travail, commissions, comité syndical, comité technique ou comité stratégique. Ces structures ont des objectifs et des fonctions variables selon les sites (production de connaissances, acculturation, amorce de réflexion stratégique). Elles ont des configurations (élus uniquement, association d'élus et de techniciens, ouverture à la société civile et aux partenaires institutionnels, etc.) et des portées différentes au vu de leur composition.

Pour l'ensemble des sites se pose la question du partage des tâches entre personnels du syndicat mixte et personnels du bureau d'étude ou de l'agence d'urbanisme ainsi que le lieu et la manière de recueillir l'expression des territoires et d'organiser le débat local.

3.1.1 Les productions « individuelles » : les études, les entretiens

Elles sont de deux natures :

- Celles conduites « en chambre » par les bureaux d'études et qui résultent d'une part de synthèses ou de compilations d'études antérieures, d'autre part de nouvelles analyses de données. Le « stock d'études », parfois très important joue bien évidemment un rôle déterminant sur le nombre, le type d'études à commander et l'inventaire de ce stock constitue une étape préalable indispensable.
- Celles issues d'entretiens auprès des Elus pour recueillir leurs projets et/ou leur vision du territoire ou parfois auprès des « forces vives ».

C'est le cas par exemple du SCOT DE MONTPELLIER où des entretiens ont été conduits par le bureau d'études chargé du diagnostic auprès de tous les Maires de l'agglomération ou du SCOT CCCL GUYANE où, postérieurement au premier diagnostic le nouveau bureau d'études entendra les Maires. Une quarantaine d'interview ont eu lieu auprès d'élus et des forces vives du territoire dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SCOT DU PAYS CASTELROUSSIN - VAL DE L'INDRE. De même le bureau d'études chargé de l'élaboration du SCOT DU BASSIN DE VIE DE MONTAUBAN a rencontré les maires des 33 communes qui composent le SCOT.

3.1.2 Les productions « collectives » : les ateliers, les groupes de travail, commissions...

Elles sont issues d'ateliers, groupes de travail, de groupes d'experts, de commissions. Ces dispositifs constituent à la fois des lieux de collecte d'information, de « mise à niveau » mais aussi d'échanges et de débat. Leur dénomination ne reflète à priori ni leur rôle, ni leur composition, ni leur fonctionnement.

La quasi totalité des sites a mis en place ce type de dispositif.

Ces structures peuvent être repérées selon quelques critères simples:

- les approches : thématiques, territoriales ou transversales
- la composition : élargie ou restreinte
- l'organisation : désignation de l'animateur, réflexion à partir de documents de travail ou non, production de documents issus de ces groupes ou non

On peut illustrer de la manière suivante les trois familles principales de modes de production collective selon des approches thématiques, territoriales ou transversales.

Les approches thématiques

SCOT SUD LOIRE

On trouve d'une part des commissions, à caractère politique, qui réunissent des élus, et d'autre part, des groupes de travail techniques, pilotés par l'agence, qui s'inscrivent dans la démarche de concertation et servent à préparer les commissions. Les **5 commissions** portent sur :

- le développement économique,
- l'attractivité résidentielle et la qualité urbaine,
- les solidarités territoriales,
- l'accessibilité et les déplacements,
- le développement métropolitain.

SCOT FLANDRE DUNKERQUE

Initialement engagée dans la révision du Schéma Directeur (avant 2001), le travail s'organisait en 6 grandes commissions thématiques composées d'administratifs, d'élus, de techniciens, de personnalités civiles et d'associatifs. Ces commissions représentatives étaient présidées par 4 présidents issus de la CUD et 2 présidents issus de CC rurales.

En 2001, un audit a été effectué sur l'organisation du travail pour la révision du SD, soulignant le côté « grand messe » des commissions et le manque d'efficacité en terme de production technique et d'échanges.

Après 2001 et la loi SRU, la dynamique s'oriente vers un SCOT et la méthode de travail est modifiée suite à l'audit. L'AGUR a la liberté d'organiser de sa propre initiative des « **groupes de travail thématique** », à géométrie variable ayant une dimension strictement technique et correspondant à une logique d'expertise. Ils permettent de compléter le travail de l'agence sur des points où elle ne possède pas d'information ou de compétences suffisantes. Ces groupes de travail n'ont pas de vocation représentative comme les anciennes commissions. Ils sont créés entièrement ou s'appuient sur des groupes de travail déjà existants : santé, économie, tourisme, transport...

La représentativité est assurée, dans la démarche SCOT, directement par l'ensemble du comité syndical qui consolide, en séance plénière, les travaux réalisés.

SCOT DU TERRITOIRE DE BELFORT

Quatre commissions portant sur les thèmes suivants:

- vivre et habiter
- développement
- se déplacer
- environnement

SCOT DE LENS – LIÉVIN HÉNIN CARVIN

Cinq commissions de travail ont été créées au sein du comité syndical :

- Transport Mobilité,
- Habitat Renouvellement urbain
- Économie
- Commerce
- Environnement

SCOT DE NANTES ST NAZAIRE

Cinq groupes de travail composés exclusivement des élus du SCOT sur les thèmes suivants :

- Evolutions démographiques et habitat
- Déplacements et infrastructures de transport
- Grands projets et équipements
- Activités économiques, tourisme, formation, recherche
- Agriculture, environnement, risques naturels et technologiques

Chaque groupe de travail est présidé par un Elu qui représente un des 5 EPCI. Cela permet de dépasser les clivages territoriaux et d’embrasser d’emblée des problématiques à l’échelle du SCOT. Le comité technique a la charge d’alimenter les groupes de travail en dossiers thématiques correspondants.

SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Les **quatre ateliers** portent sur les thèmes suivants :

- stratégie économique et développement de l’emploi
- gestion pérenne et valorisation des ressources naturelles
- commerce, équipements, services et mobilité
- aménagement, habitat, logement

Les **participants** aux ateliers, qui regroupent une quarantaine de personnes, sont les élus, les conseillers régionaux et départementaux, les chambres consulaires, des représentants du conseil de développement. Les services de l’Etat ont choisi de ne pas participer.

Les ateliers sont animés par le syndicat mixte et le président de chaque atelier. Le bureau d’études n’y participe pas, son rôle s’est limité à l’assistance à la préparation.

Les **contributions** des ateliers :

Chaque atelier reçoit une lettre de mandat lui précisant son rôle et les livrables qu’il doit restituer à la fin de ses réunions : identifier les leviers d’actions pour atteindre les objectifs définis, décliner les principes, faire des choix de répartition et de localisation...Les ateliers peuvent s’appuyer sur des contributions extérieures ou sur des politiques déclinées en d’autres lieux et à d’autres échelles (schéma de services publics, schéma de transports, charte commerciale).

SCOT DU BASSIN DE VIE DE MONTAUBAN

3 ateliers de prospective sur les thèmes suivants :

- les espaces ouverts
- les espaces économiques et les déplacements
- les espaces urbains

Les ateliers étaient ouverts aux élus, aux personnes associées et à d'autres personnes morales représentant la société civile. Ils ont mobilisé plus d'une centaine de personnes en tout.

Il a été organisé une réunion par atelier. Ces réunions se sont déroulées sur une demi-journée dans des communes différentes

Ils ont été animés par le bureau d'études et le technicien du syndicat mixte.

Dans chacun des ateliers, six témoignages ont été exposés. Il s'agissait de projets, d'études réalisées au sein du périmètre SCOT ou dans un environnement proche et qui ont donné lieu ensuite à des débats.

Les ateliers étaient ouverts aux élus et aux personnes associées. Ils ont mobilisé plus d'une centaine de personnes en tout.

Les ateliers ont été un moment important du diagnostic. Ils ont été riches en débats. Un regret cependant : la faiblesse du nombre de communes ayant participé : seules entre 11 à 14 sur 33 communes étaient représentées à chacun des ateliers.

SCOT DU PAYS LEDONIEN

Les 6 communautés de communes du SCOT sont représentées par 2 personnes dans chacune des **4 commissions thématiques** (12 personnes par commission, soit 48 représentants de communautés de communes au total).

Participent également aux ateliers des représentants des services de l'Etat, des chambres consulaires, ainsi que des membres du conseil de développement du pays lédonien.

Dans le cadre d'une mise à disposition, ce sont des agents des Communautés de communes qui assurent l'animation et rédigent les comptes-rendus des ateliers des commissions .

- Environnement
- habitat - cadre de vie
- développement économique
- déplacement – mobilité

Les approches territoriales

Elles coexistent souvent avec les dispositifs thématiques ; elles se réunissent en parallèle ou sont décalées dans le temps ; certaines font suite, d'autres sont préalables aux réunions thématiques.

SCOT DU PAYS CASTELROUSSIN – VAL DE L'INDRE

2 ateliers territoriaux, ouverts aux élus, techniciens et à la société civile ont été prévus, un par bassin de vie (communauté de communes), étant entendu que les communes isolées devaient se joindre au sous-ensemble dont elles se sentent les plus proches. Dans les faits, seul l'atelier du bassin de vie de Châteauroux a été réuni.

SCOT SUD LOIRE

Si le travail du SCOT s'organise sur la base des travaux des commissions thématiques politiques et des groupes de travail techniques, il a été constitué aussi un comité technique pour que chaque EPCI soit associé techniquement à la démarche.

Il est composé des techniciens en charge des politiques sectorielles définies par les EPCI du Sud Loire et des services déconcentrés de l'Etat. Le comité technique doit contribuer à la bonne déclinaison des 7 priorités stratégiques identifiées pour Sud Loire, ceci afin de veiller à la spécificité de chaque territoire.

SCOT DU TERRITOIRE DE BELFORT

Les commissions territoriales correspondent aux structures de coopération intercommunales (EPCI) Les réunions territoriales avaient pour but de faire un premier travail de diagnostic à l'échelle de chaque communauté. Il a donné lieu à une première synthèse, « *Les attentes des territoires* » qui participe à « la phase diagnostic stratégique »

Ce travail en commission territoriale a été l'occasion de travailler sur les différents thèmes du diagnostic à l'échelle de chaque EPCI et contribue ainsi au diagnostic global de juin 2004.

SCOT DU PAYS LEDONIEN

La première phase du diagnostic du SCOT du pays lédonien consiste à obtenir 4 synthèses sur les thèmes des commissions : mobilité / déplacement, habitat / cadre de vie, environnement, développement économique.

La phase suivante consiste en la mise en place de 6 groupes territoriaux (1 groupe par EPCI membre du SCOT) dont la mission sera de valider ou de préciser les synthèses thématiques préalables. Cette méthode permet de croiser des approches thématique et spatiale, de spatialiser les problématiques du diagnostic mais également d'obtenir une vision partagée du territoire par les élus qui composent ces groupes.

Les approches transversales

SCOT CCCL GUYANE

Des **ateliers prospectifs** vont être mis en place sur la base d'intitulés issus d'une enquête qui va être réalisée auprès des acteurs locaux.

SCOT DE LA NARBONNAISE

Le SYCOT, en partenariat avec les prestataires respectifs, a mis en place des ateliers transversaux (sur un ou deux jours – notion de séminaire).

Trois séries d'ateliers ont été organisés à des moments jugés stratégiques de la démarche. 200 invitations ont été envoyées, pour une participation de 40 à 60 personnes. Le SYCOT assure la logistique (envoi des lettres d'invitation, mise à disposition de salles...). Les prestataires respectifs sont en charge de l'organisation des ateliers et de leur animation.

Plusieurs séries d'ateliers :

- Première série : restitution du diagnostic
 Travail sur les enjeux
- Deuxième série : Ateliers d'émergence
 Travail sur les idées reçues
 Travail sur les facteurs de changement
 Travail en sous-groupe, ateliers de production
- Troisième série : Débat sur des principes d'aménagement

La plus value des ateliers :

- Espace de liberté
- Brassage d'idées
- Espace fédérateur autour d'idées
- Espace favorable aux prises de conscience collective et à la remise en cause des idées préconçues
- Espace de partage
- Vecteur de vulgarisation

3.2 Les temps et les modes d'échange, de débat, de confrontation politique en vue d'une validation

On peut distinguer les instances dotées du pouvoir de validation politique des documents (bureaux, comité syndical ou conseil communautaire) des temps d'échanges et de confrontations au sein de structures spécifiques.

Il ne s'agit plus de produire des diagnostics mais bien de les stabiliser. Dans certains sites, cela se passe uniquement dans les instances dotées du pouvoir de validation politique (bureau, comité syndical ou conseil communautaire). Dans d'autres sites, ces instances sont complétées par des structures spécifiques liées à la démarche SCOT.

3.2.1 Les structures de la maîtrise d'ouvrage

Il s'agit du comité syndical et du bureau dans le cas de syndicats mixtes, du bureau et du conseil communautaire dans le cas des EPCI.

Ces lieux constituent essentiellement des points de « validation / consolidation ». Ils sont les seuls lieux où les documents peuvent être validés par des délibérations, en l'attente de l'arrêt de délibération du SCOT. Certaines instances ont fait le choix de ne pas prendre de délibération sur les documents.

La procédure d'élaboration des SCOT prévoit dans l'article L122-8 que « le projet de schéma est arrêté par délibération... ». Il s'agit donc du document comprenant, comme le prévoit l'article R122-1 les trois parties :

- **rapport de présentation** où l'on retrouve le diagnostic
- **projet d'aménagement et de développement durable**
- **document d'orientations générales assortis de documents graphiques**

SCOT FLANDRE DUNKERQUE

Tous les documents sont présentés au bureau du comité syndical et validés en séance plénière par l'ensemble du comité syndical. Par exemple, le diagnostic a été présenté à 8 reprises en séances plénières au comité syndical, sans délibération finale.

SCOT METROPOLE NANTES SAINT NAZAIRE

Le diagnostic a été validé en décembre 2004 .

SCOT DE LA NARBONNAISE

Le diagnostic et les enjeux ont été validé en septembre 2004 par les personnes publiques associées, par le bureau syndical et par le conseil syndical. Une délibération du conseil syndical a été adoptée et transmise à la préfecture. Il est à souligner que le directeur du SYCOT s'appuie sur le comité technique, qui se réunit régulièrement pour analyser les productions et les suites à donner. Les membres du comité technique évoluent dans le temps et en fonction des problématiques abordées (participation des représentants des SAGE existants sur le territoire). Le diagnostic- état des lieux ne constitue pas pour autant le rapport de présentation. Il représente un document interne. Un rapport distinct sur les enjeux a été élaboré.

3.2.2 Des instances spécifiques de la maîtrise d'ouvrage SCOT

Pour élaborer son SCOT, la maîtrise d'ouvrage met parfois en place des « dispositifs », des « structures » spécifiques composées de manière diverses selon les sites (élus, techniciens de structures communales ou intercommunales, représentants des « personnes publiques associées », experts). Elles constituent des lieux de concertation, débat et confrontation... extrêmement actifs pendant la construction du projet.

SCOT METROPOLE NANTES SAINT NAZAIRE

Le Syndicat Mixte a mis en place **un comité technique** réunissant les directeurs et leurs collaborateurs des cinq EPCI du SCOT, l'agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN), la délégation au développement de la région nazairienne (DDRN) et **l'équipe « dédiée »** au SCOT.

SCOT DU BASSIN DE VIE DE MONTAUBAN

L'équipe projet composée, outre des techniciens du Syndicat Mixte, de 10 élus et de 10 techniciens (employés des communes ou des EPCI) et de représentants de la DDE (qui assure une assistance à la maîtrise d'ouvrage) assure le suivi de l'élaboration du SCOT et constitue un véritable lieu de débats.

3.3 L'articulation entre les différentes étapes de la construction du diagnostic

Les différents temps de production, mise en commun, synthèse, prise en compte des projets des territoires s'agencent de manières différentes selon les sites : exercices menés en parallèle, ou à la suite selon des ordres différents.

Le diagnostic ne se construit pas nécessairement selon un schéma linéaire de type production de données, collecte de différentes études, synthèse, présentation, débat et confrontation avec les projets des communes et intercommunalités.

SCOT DU PAYS LEDONIEN

Disposant d'un certain nombre d'études sur son territoire (démarche pays, contournement routier, PLH etc.), la maîtrise d'ouvrage du SCOT du pays lédonien a fait le choix de ne pas avoir recours aux services d'un bureau d'études dans un premier temps. Si des approfondissements s'avéraient nécessaires afin de compléter les travaux des ateliers thématiques, alors un BE pourrait être mobilisé.

Validée par le comité syndical, la méthode d'élaboration se déroule en 2 temps :

- un état des lieux réalisé par le travail de 4 commissions thématiques (environnement, habitat / cadre de vie, mobilité / déplacement, développement économique), entre mars et septembre 2005.
- un diagnostic entre septembre 2005 et janvier 2006, pendant lequel l'état des lieux thématique sera spatialisé au sein de chaque EPCI. Cette phase sera également l'occasion d'analyser la capacité du diagnostic à répondre aux questionnements de l'Etat.
- En janvier 2006, le diagnostic sera présenté et comportera les enjeux du Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

La méthode employée par la maîtrise d'ouvrage permet de ne pas « donner de réponses (dans le PADD) avant d'avoir posé les bonnes questions (dans le diagnostic) ».

SCOT DE MONTPELLIER

Le diagnostic a été conduit à travers un processus itératif entre la rédaction du diagnostic à proprement dit (3 livres d'études thématiques et un 4ème sur les enjeux) et la production réalisée dans le cadre des études de définition. Ces dernières ont permis de se détacher des concepts théoriques pour faire remonter les enjeux à partir du terrain.

Dans un troisième temps, le diagnostic a été repris, par le bureau d'études en charge du PADD et du document d'orientations, pour être synthétisé et actualisé.

SCOT DE LA NARBONNAISE

Le diagnostic est un document évolutif, même si une version à un moment donné a été validée. Il se construit et se complète de manière itérative. Il devra à terme justifier et argumenter les orientations retenues du projet. Une cohérence devra donc exister entre le diagnostic du rapport de présentation et les orientations du PADD.

4. Forme et contenu des documents

Aussi bien dans sa forme que dans son contenu, le diagnostic du SCOT, jusqu'à l'arrêt du projet, n'est pas un document figé. Il évolue au cours du processus. A ce stade de l'élaboration du SCOT, on note déjà une grande diversité des façons de faire sur les 16 sites témoins.

4.1 La forme...

- **Un document de taille variable selon les objectifs...**

Dans la plupart des SCOT Témoins, il existe un document initial « diagnostic » avec une approche très « thématique ». Il fait le plus souvent l'objet d'une synthèse qui répond à des objectifs différents :

- meilleure lisibilité,
- communication auprès des élus, du grand public,
- approche stratégique par une hiérarchisation des enjeux,
- trouver du lien et de la transversalité entre des approches thématiques préalables.

Il existe donc une grande diversité entre chaque site concernant la taille du document selon l'objectif souhaité : 1000 pages - 24 tomes (FLANDRE DUNKERQUE), 76 pages (MONTAUBAN).

La présence d'une agence d'urbanisme et de son fonds d'études disponibles sur le territoire du SCOT est une des explications aux différentes tailles des diagnostics que l'on peut trouver.

Dans le cas du SCOT METROPOLE NANTES ST NAZAIRE, le diagnostic global qui fait près de 80 pages fait l'objet d'un document de communication grand public sous forme de power-point comportant 25 diapositives environ.

- **La structure du document**

La plupart des documents analysés sont organisés en deux volets principaux :

- un premier autour du « constat », de « l'état des lieux »,
- un deuxième volet, qui permet de faire ressortir les « enjeux et perspectives », « interrogation prospective ».

Ces deux parties sont, dans certains documents, articulés et reliés par l'expression des acteurs locaux (MONTAUBAN, MONTPELLIER).

De façon marginale, certains diagnostics ont une clé d'entrée directement par thématiques.

4.2et le fond

- **Les éléments récurrents aux SCOT témoins...**

Bien entendu, à chaque diagnostic de SCOT correspondent certains items propres à la géographie du territoire. Les thèmes avancés par le code de l'urbanisme sont ceux généralement repris dans chacun des diagnostics :

- prévision économique et démographique, avec l'utilisation notamment des projections OMPHALE ou des cartes d'évolution de la consommation d'espace,
- besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transport, d'équipements et de services.

Ces éléments récurrents sont avancés de façon différente dans les titres, soit par des titres génériques, soit par des énoncés problématisés orientant les enjeux du sujet.

- **Quelques contenus spécifiques...**

Quelques approches originales pouvant être abordées dans n'importe quel SCOT ont été repérées dans certains d'entre eux :

- l'agriculture périurbaine (METROPOLE SAVOIE, MONTPELLIER),
- l'énergie (NANTES ST NAZAIRE)

SCOT DU PAYS CASTELROUSSIN – VAL DE L'INDRE

Le diagnostic se compose de deux tomes :

- un document Diagnostic/État des lieux thématique de 250 pages, qui a fait l'objet d'un travail cartographique important.
- Un document Enjeux et perspectives, communicant, comprenant des orientations.

SCOT DU TERRITOIRE DE BELFORT

Le diagnostic est thématique. Il constate des évolutions et recense des besoins. certaines parties se terminent par une conclusion sur ce que doit ou devrait permettre le SCOT.

Il se découpe en sept parties (127 p) :

- 1) préambule
- 2) repérage
- 3) structuration des territoires
- 4) habiter dans e territoire de Belfort
- 5) l'espace économique
- 6) se déplacer
- 7) environnement et développement durable

SCOT DE MONTPELLIER

Le rapport de diagnostic du SCOT est présenté sous la forme de 4 grands livres (60-80 pages environ pour chaque livre présenté en format A3) :

- Livre I : Etat initial de l'environnement
- Livre II : Paysage et cadre de vie
- Livre III : Les hommes et l'économie
- Livre IV : Enjeux et scénarios

Chacun des 3 premiers livres débute par un « essentiel », annonçant les éléments majeurs du diagnostic et les grands enjeux du sujet traité et se termine par une « synthèse des enjeux » qui annoncent des orientations provisoires.

Les documents sont très largement illustrés de cartographies, schémas, croquis, photos...

Le choix a été fait de dissocier l'approche paysagère de la partie Etat Initial de l'Environnement. « Une exigence particulière a été portée à la réalisation de l'analyse paysagère (réalisée par Garcia-Diaz) car cette thématique était porteuse de projet »

SCOT DU BASSIN DE VIE DE MONTAUBAN

Forme du document : 76 pages

Organisation du document : 3 grands volets :

- la dynamique des territoires : mise en avant des points forts et des points faibles du territoires par thèmes (déplacements, emplois, habitat, foncier, structure urbaine, agriculture, environnement...) ainsi que les atouts et les menaces,
- la stratégie des acteurs,
- les enjeux.

Le bureau d'étude a insisté plus particulièrement sur l'évolution du territoire et l'organisation locale (le système d'acteurs), ce qui lui a permis de déterminer les enjeux du territoire.

SCOT METROPOLE NANTES ST NAZAIRE

Le diagnostic , dans sa globalité, est un exercice complet (à l'exception de l'aspect touristique) de mise à plat des connaissances, de mise en évidence des atouts, des faiblesses, des enjeux, de questionnements propres à orienter les débats sur le PADD.

5. Du diagnostic au projet : nature et modalités des interactions

Il n'existe pas de territoires vierges de projet et d'études. La démarche de SCOT permet de franchir un pas supplémentaire en terme de diagnostic et de projet de territoire.

Les SCOT observés témoignent de plusieurs manières de concevoir l'interaction entre diagnostic et projet :

5.1 Entre diagnostic et projet : lequel des deux oriente l'autre ?

Le passage du diagnostic au projet n'apparaît pas toujours très clairement. « Ce n'est pas aussi clair que dans le Code de l'Urbanisme », dit un des acteurs rencontrés. Même si l'on repère ici et là des affirmations comme : « le diagnostic a pour objet d'amener le PADD » ou bien « le diagnostic s'organise autour des thématiques qui donneront du contenu au projet » ou encore « les enjeux vont permettre un travail en ateliers pour aboutir au PADD » on peut également entendre que « le projet ne semble pas naître directement du diagnostic » voire même qu'à l'issue du diagnostic on s'interroge « comment on fait après ? »

Le projet se construit après un pré-diagnostic

SCOT du PAYS DE FOUGERES

Les enjeux issus du diagnostic vont permettre d'alimenter le travail en atelier pour aboutir au PADD.

Le projet découle du diagnostic

SCOT DU PAYS LEDONIEN

Par la mobilisation des élus qu'elle demande, la méthode utilisée par la maîtrise d'ouvrage permet d'obtenir une vision particulièrement ascendante du territoire et à ne pas donner de réponses avant d'avoir posé les bonnes questions. Le diagnostic doit permettre de faire émerger les questionnements du territoire, sans que ceux-ci soient influencés par des éléments extérieurs, et notamment par les enjeux de l'Etat, déjà exprimés.

Des orientations stratégiques qui structurent le diagnostic

Le diagnostic est plus ou moins orienté par une vision politique, plus ou moins cadré par une stratégie. Alors, le projet n'est pas ultérieur au diagnostic ; l'un et l'autre se nourrissent dans une démarche itérative ou chacun fait avancer l'autre.

SCOT SUD LOIRE

La démarche stratégique fondatrice issue des travaux de la conférence Sud Loire est le socle politique commun du territoire : 7 orientations stratégiques ont été définies pour encadrer la démarche et les travaux du SCOT :

- 1/ miser sur les forces et acquis du territoire
- 2/ resserrer les liens entre le monde économique, la recherche, l'enseignement supérieur et la formation
- 3/ renforcer l'attractivité résidentielle et la qualité urbaine pour faire face au défi démographique
- 4/ limiter la consommation foncière périurbaine sans figer l'espace, en permettant la valorisation de tous les territoires
- 5/ améliorer l'accessibilité multimodale du territoire et valoriser l'étoile ferroviaire stéphanoise
- 6/ améliorer la protection et la valorisation des ressources naturelles, des patrimoines et des paysages et prévenir les risques
- 7/ inscrire le Sud Loire dans l'aire métropolitaine lyonnaise à travers un projet de rayonnement économique et urbain fort et valoriser sa position à l'interface entre Rhône-Alpes et Auvergne

Un diagnostic technique qui nourrit le projet politique

SCOT DE FLANDRE DUNKERQUE

Le Diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement ont été élaborés par l'AGUR sur plusieurs années (2000-2004). De plus, un document de synthèse du diagnostic qui servira de base à la rédaction du PADD, identifiant des enjeux a été rédigé aussi par l'AGUR avec cette fois une implication politique du Syndicat Mixte.

Après la consolidation de ces documents par le comité syndical en séance plénière mi-2004, l'ensemble a été transmis aux personnes publiques associées et aux institutions membres du syndicat pour avis avec une mise en ligne sur le site internet. Dans le même courrier était formulé une demande de point de vu prospectif sur le projet de territoire en vue de la rédaction du PADD.

Parallèlement à cet envoi et sans avoir préalablement reçu les remarques et avis des destinataires, un projet de PADD a été rédigé par l'AGUR en quelques mois, avec une forte implication politique.

Ce PADD a été « consolidé » par le comité syndical en séance plénière le 18 mars 2005 et transmis aux personnes publiques associées et partenaires institutionnels.

On est ainsi passé d'un document ressource technique (le diagnostic) à un projet purement politique (le PADD).

5.2 Les méthodes spécifiques pour passer du diagnostic au projet :

La démarche prospective

C'est notamment le cas du SCOT du PAYS CASTELROUSSIN - VAL DE L'INDRE et du SCOT de la CCCL Guyane qui s'engagent tous deux dans la mise en place d'ateliers de prospective, et aussi celui du SCOT de la Narbonnaise détaillé ci-dessous.

SCOT DE LA NARBONNAISE

Le processus d'élaboration du PADD utilise une méthode basée sur 3 scénarii : un scénario « entreprenant », un scénario « modéré », un scénario « conservateur ».

La pédagogie de la méthode par scénarii a permis une acculturation à la démarche SCOT ; ce travail a démontré que les territoires étaient interdépendants, et que les variables de développement d'un territoire et les fonctions sont interdépendantes.

Ce travail a été un « prétexte » pour mobiliser les acteurs notamment les intercommunalités, pour clarifier et expliciter les projets des différents territoires et pour les analyser au filtre des scénarios.

Le prestataire a présenté une analyse des différents scénarios au regard des critères de développement durable et a souligné la nécessité de construire un scénario sur mesure. Le travail sur la définition d'un scénario préférentiel ne s'est pas poursuivi de manière collective.

Lors du dernier atelier, le prestataire a présenté des principes d'aménagement répondant à des hypothèses de développement démographique, découlant des analyses des scénarios et des projets et de sa connaissance et perception du territoire.

Un diagnostic orienté vers l'action

SCOT METROPOLE NANTES ST NAZAIRE

La démarche de diagnostic, dans sa globalité, est un exercice complet de mise à plat des connaissances, de mise en évidence des atouts, des faiblesses des enjeux, de questionnement propre à orienter les débats sur le PADD.

C'est en ce sens que l'on est ici en face d'un diagnostic qui prépare le PADD. Les problématiques énoncées renvoient assez clairement aux décisions qui devront être prises pour façonner le projet de SCOT :

- Politique d'investissements de toutes natures propres à mieux positionner la métropole : investissements physiques (aéroport, plates-formes logistiques, infrastructures routières et ferroviaires...) et immatériels (dispositif de lobbying...)
- Politiques foncières, immobilières, d'offre en logements, visant à corriger les tendances jugées néfastes à moyen terme pour l'équilibre social des territoires des SCOT.
- Politique économique, visant à mieux réguler l'offre en zone d'activité, à favoriser la relation université-entreprise, à fournir les conditions d'un développement de l'activité portuaire dans toutes ses dimensions....
- Gestion rigoureuse de l'environnement sur l'ensemble de ses aspects et qui confère à la région nantaise, une bonne part de son attractivité vis-à-vis des ménages comme des entreprises.
- Politique de gestion des territoires périurbains visant à mieux les articuler aux réseaux de transport collectif, urbain et interurbain.

Un retour à une échelle territoriale plus fine

SCOT de MONTPELLIER

En parallèle du diagnostic, 3 études de définition ont été menées. Elles ont permis une réflexion sur le terrain de 30 sites à enjeux et constituent « un basculement des échelles du projet urbain de la ville vers le périurbain ».

SCOT de METROPOLE SAVOIE

Après une série d'études thématiques, des orientations générales ont été prises ; puis, 3 études intercommunales d'aménagement ont été réalisées pour territorialiser ces orientations.

6. A quoi sert un diagnostic ?

L'utilité du diagnostic est perçue différemment en fonction des acteurs. Pour les uns, il fait figure d'exercice imposé, pour d'autres il constitue la fondation du projet de territoire. Il peut apporter une connaissance nouvelle ou objectiver des éléments déjà connus.

6.1 Des visions différentes selon les acteurs rencontrés

Souvent, pour un même Scot, la perception de l'apport du diagnostic varie selon les personnes interrogées. Les élus ont une vision souvent plus systémique du fonctionnement du territoire, car ils ont l'habitude de gérer les problèmes en tenant compte de plusieurs facteurs. Par contre, les techniciens ont souvent une vision sectorielle et à plus grande échelle du territoire. De ce point de vue, les analyses politique et technique des uns et des autres se complètent.

6.2 Exercice imposé ou étape à part entière ?

Il apparaît globalement que les diagnostics, dans la plupart des cas de figure, oscillent entre deux modes de faire :

- Des diagnostics perçus et réalisés plutôt comme des exercices imposés. Ces diagnostics se déroulent parfois en même temps que le projet. Dans quelques rares cas, le projet est tellement avancé qu'en réalité, le diagnostic sert d'argumentaire a posteriori. Cela n'empêche pas certains de ces diagnostics de concourir à la mobilisation nécessaire des acteurs locaux :

SCOT DU TERRITOIRE DE BELFORT

« on ne passe pas du diagnostic au projet, on fait un diagnostic pour un projet »

SCOT METROPOLE SUD LOIRE

« le diagnostic n'est pas une étape, mais une démarche parallèle »

SCOT METROPOLE SAVOIE

« le diagnostic : une justification d'un projet pensé en même temps »

SCOT DE MONTPELLIER

« le diagnostic n'est pas une étape fondatrice, mais une étape obligatoire »

SCOT DU PAYS DE FOUGERES

« le diagnostic n'a rien appris de plus sur la connaissance des territoires, en revanche, il constitue un apport pour la mobilisation et la sensibilisation au SCOT »

- Des diagnostics considérés comme des étapes à part entière, comme des démarches indispensables à l'élaboration du projet. Ils sont souvent appréciés comme ayant avant tout une fonction politique : rassembler les acteurs faire émerger un consensus, sensibiliser par un travail pédagogique, construire une vision partagée pour aboutir à un projet partagé :

SCOT METROPOLE NANTES ST NAZAIRE

« se mettre d'accord sur les grands constats »

SCOT DU PAYS LEDONIEN

« fédérer et faire travailler ensemble les communautés de communes sur ce projet d'urbanisme »
« faire comprendre à tous les maires l'utilité du SCOT en les faisant participer à la démarche »
« définir de grandes orientations auxquelles il ne faudrait pas déroger »

SCOT LA NARBONNAISE

« le diagnostic constitue une preuve argumentée de la nécessité de réorienter à moyen et long terme le développement et l'aménagement spatial du territoire. Les générations futures auront ainsi la preuve du manquement de la génération actuelle, si rien n'est entrepris. Ce document constitue une prise de conscience collective et une confirmation de l'incidence des tendances ».

SCOT DU PAYS CASTELROUSSIN VAL DE L'INDRE

« une bonne base pour engager les débats »

Dans ce cas, le diagnostic fait souvent l'objet d'une validation politique spécifique par le bureau et le conseil syndical. Il est souvent l'occasion de déminer d'éventuelles dissensions, de faire émerger des enjeux communs et d'établir une hiérarchie dans ces enjeux (SCOT METROPOLE NANTES ST NAZAIRE).

Le choix entre l'un ou l'autre des modes de faire dépend :

- du contexte politique local : a-t-on affaire à de vastes territoires hétérogènes ou est-on en face d'un territoire qui a acquis depuis longtemps des habitudes de travail collectif ?
- du matériau d'études disponibles préalablement au lancement de la démarche (ancien SDAU ou schéma directeur, projet d'agglomération, démarche de pays...).

6.3 Objectivation d'éléments déjà connus ou apport de connaissances nouvelles ?

Dans certains cas, le diagnostic du SCOT apporte peu de connaissances nouvelles sur le territoire. Il apporte un argumentaire à l'appui d'éléments déjà sus ou pressentis, et il est l'occasion de compléter l'information sur certains aspects peu investigués :

SCOT FLANDRE DUNKERQUE

« Rien de vraiment nouveau. L'objectif est surtout de jeter les bases de connaissances pour se forger une culture commune sur l'ensemble du territoire et partagée par l'ensemble des élus »

SCOT LA NARBONNAISE

« le diagnostic : une preuve argumentée, la confirmation de tendances »

SCOT LENS LIEVIN HENIN CARVIN

« le diagnostic confirme ce qu'on savait déjà ».

Dans d'autres cas, le diagnostic du territoire constitue un véritable apport de connaissance :

SCOT DU BASSIN DE VIE DE MONTAUBAN

« riche en données quantitatives »

SCOT DE NANTES ST NAZAIRE

« mettre en évidence les points forts et les points faibles », « faire émerger les enjeux stratégiques »

L'exemple d'un SCOT arrêté : le SCOT METROPOLE SAVOIE

- **Un ou plusieurs diagnostics ?**

Evoquer le diagnostic mené par Métropole Savoie pour son SCOT, ne se résout pas seulement au paragraphe « diagnostic » du document final du SCOT. Si celui-ci en constitue une « synthèse », il est indispensable de commenter les différents apports/écrits précédents ayant permis d'en arriver à cette partie publiée du SCOT.

Le schéma de la page suivante permet de replacer sur une période de 7 ans l'apport de chacune des études menées ou commandées par le syndicat mixte. Les éléments en italiques correspondent à des documents en lien direct avec le diagnostic du SCOT.

Il y a donc eu plusieurs « moments » du diagnostic :

- L'officiel ou le formel, c'est le diagnostic qui est dans le rapport final en 2004, celui qui a été rédigé en même temps que le PADD et le document d'orientation, celui qui fait la synthèse de plus de sept années pour « *une meilleure connaissance du territoire* » (*Pierre MISCOPEIN*), celui validé.
- Le document « orientations générales » qui est un montage diapo, présenté au comité syndical au mois de Février 2001, avait pour but de servir de support « *pour faire acter par les équipes municipales de l'époque les acquis de trois années d'études en vue du futur schéma directeur* » (*Pierre MISCOPEIN*). Il y a donc dans ce document des éléments de diagnostic résultant des différentes études « apportées » par les acteurs locaux agissant sur le territoire de Métropole Savoie entre 1997 et 2000.

Pour le syndicat mixte, le document « orientations générales » a eu autant d'importance que le document du SCOT. Fin 2000, au moment de préparer le montage audiovisuel relatif aux « orientations générales », la loi SRU n'a pas encore été votée. Ces orientations servent donc de base à la révision du schéma directeur. Les études intercommunales d'aménagement doivent se servir de ces orientations pour « territorialiser » celles-ci. Ce document peut donc être considéré comme un « élément-charnière » entre diagnostic (mené par le syndicat mixte en régie avec apport des partenaires extérieurs ou bureau d'études) et éléments pour le PADD (apportés par les 4 études intercommunales d'aménagement)

1997

Etudes thématiques
alimentant le diagnostic

Les enjeux du commerce 1998 CCI	Les ZA de Métropole Savoie CCI/1999	Assemblage cartographique des documents d'urbanisme 1998/Métropole Savoie	Eléments de consommation d'espace par l'urbanisation 1999/ Métropole Savoie
------------------------------------	--	---	---

Inventaire des enjeux paysagers 1999/ L'espace d'un instant	Atlas agricole 1999/ Métropole Savoie	Expertise pour le milieu naturel
---	--	-------------------------------------

Etude intercommunale d'aménagement de la région aixoise - Volet déplacements, 2000/METRON	Diagnostic industries, perspectives économiques 2000/MDP Agence économique
--	---

2001

Eléments de diagnostic +
éléments pour le PADD

ORIENTATIONS GENERALES

Avant Loi SRU

Après Loi SRU

2002

Etudes devant alimenter
le PADD

Rabattements et parcs relais au sein de métropole Savoie 2002/CETE de Lyon	Etude intercommunale d'aménagement du SCOT – secteur Combe de Savoie 2002/Transversal et territoires	Etude intercommunale d'aménagement du SCOT – secteur Chambérien 2002/GROUPE 6	Recensement des flots urbains en voie de mutation. 2001/CAUE
	Etude intercommunale d'aménagement du SCOT – secteur Aixois. 2002/EPURE	Etude intercommunale d'aménagement du SCOT – secteur de la Rochette 2002/B. TOUR	
			Volet développement commercial du SCOT 2002/AID Observatoire
			Etude action sur l'habitat intermédiaire 2003/CAUE

2005

Construction formelle du
document

Observatoire des zones d'activités de Métropole Savoie 2002/CCI			
ZAE L'offre immobilière et foncière sur Métropole Savoie 2002/SODIE DEMETER			
REDACTION DOCUMENT FINAL			
RAPPORT DE PRESENTATION (diagnostic, état initial de l'environnement, grandes options)			
PADD			
DOCUMENT D'ORIENTATION			

ENQUETE PUBLIQUE

- **Le contenu de ces documents**

Concernant le diagnostic du SCOT...(document de Mai 2004)

Ce diagnostic fait partie des « *différentes pièces du SCOT proprement dit, qui ont été rédigées à partir de 2001* » (Pierre MISCOPEIN)

Il est très peu étoffé et va à l'essentiel puisqu'il ne fait que 13 pages. Ce diagnostic a été écrit en même temps que le PADD ; il y a eu des allers-retours entre ces deux documents puisque les éléments de ce diagnostic « introduisent » le PADD.

D'ailleurs, le texte du diagnostic commence par un avertissement sur ses « *limites et sa portée* », c'est à dire : « *Le diagnostic qui suit n'est ni une analyse exhaustive du territoire, ni une monographie universitaire. Il a une double finalité : caractériser la croissance économique et démographique que connaît notre territoire ; pointer les dysfonctionnements dans les domaines sur lesquels le SCOT peut avoir une influence. Il s'agit donc d'un diagnostic « orienté » destiné principalement à déterminer et justifier les orientations générales du SCOT* » (paragraphe extrait du document final).

Il y a donc très clairement un parti pris de la part du rédacteur, qui a sélectionné certains thèmes plus que d'autres. Pour Pierre Miscopein, « *Le contenu du diagnostic dépend du territoire. Notre territoire étant en grande partie rural, nous avons donné une assez grande importance à l'état initial de l'environnement et aux études thématiques sur ces thèmes. Le contenu du diagnostic dépend également des orientations générales, qui sont elles-mêmes issues du code de l'urbanisme (la gestion économe de l'espace, la desserte de l'urbanisation par les transports collectifs).* »

Le plan du diagnostic est organisé ainsi :

- *Les atouts du territoire*, avec l'évocation notamment du bon positionnement géographique du territoire, de l'économie locale créatrice d'emploi et de la croissance démographique régulière et forte.
- *L'envers de la croissance*, qui évoque l'étalement urbain et la périurbanisation, l'inadéquation avec l'offre en logements et en transports, les risques d'engorgements et de pollution.
- *Les autres thèmes du diagnostic* évoquent l'offre en zones d'activités et l'offre commerciale, les enjeux agricoles ainsi que le tourisme et les loisirs.

Ce plan confirme les ambitions recherchées par le syndicat mixte : exprimer de manière synthétique (données, cartes, photographies) différents arguments faisant ressortir des enjeux démographiques et économiques sur le territoire de Métropole Savoie.

Le document est abondamment illustré par des photographies et des cartes toujours à l'échelle des 103 communes composant le SCOT. Ces cartes illustrent des données statistiques connues à l'échelle communale.

Concernant la partie diagnostic du documents « Orientations générales »...
(document de Janvier 2001)

Le document « orientations générales » est un important diaporama de 87 diapos. La partie diagnostic du territoire n'en occupe que le quart (22 diapos). Cette partie est donc le résultat de différentes études commandées ou menées en régie. Le plan adopté pour ce diagnostic est sensiblement le même que celui développé 3 ans plus tard dans le document SCOT.

Il évoque lui aussi des éléments de positionnement géographique, de démographie, d'activité économique pour les atouts, et des éléments de consommation d'espace, de mauvaise répartition des logements, d'engorgement croissant pour « les revers de cette croissance ».

Le syndicat mixte reprend donc les apports de chaque étude dans ces 22 diapos. Il faut bien mentionner qu'il n'y a pas eu de réelle commande faite aux partenaires au sujet de leur apport pour le SCOT. Que ce soit la CCI, la mission développement prospective du conseil général,...ils n'ont pas été consulté avec un cahier des charges. A l'inverse des bureaux d'études (METRON, Agnès GUIGUE, l'Espace d'un instant,...), qui eux avait une mission bien précise, celle de répondre aux questions auxquelles ne pouvaient pas répondre les partenaires extérieurs.

• **Les acteurs du diagnostic...**

Si les élus ont échangé sur la construction du diagnostic lors de débats au sein du bureau de Métropole Savoie ou des présentations en comité syndical, de nombreux autres acteurs ont produit des documents qui ont pu alimenter et orienter celui-ci.

Quelle a été la contribution des « partenaires extérieurs » au diagnostic ?

- La CCI a contribué à la préparation du SCOT en menant deux études économiques, l'une étant une analyse précise de 92 ZAE réparties sur le territoire avec une enquête auprès de 550 entreprises installées sur ce même territoire pour mieux connaître leurs attentes ; l'autre portant sur un état des lieux de l'offre commerciale et de la consommation.
- La mission développement prospective a mené un diagnostic sur les industries et tenter de mesurer les perspectives économiques sur le territoire.

Des bureaux d'études ont été consultés sur des questions liés aux milieux naturels et aux paysages. Une expertise a été menée sur les milieux naturels et un inventaire des enjeux paysagers a été commandé.

En régie, Métropole Savoie a mené trois études :

- l'assemblage cartographique des documents d'urbanisme,
- une réflexion sur la consommation d'espace par l'urbanisation avec commande d'une image Spot Théma sur le sujet,
- un atlas agricole ainsi qu'un état des lieux et enjeux de l'agriculture. Cette étude a été menée directement par Pierre-Yves Grillet : « *Nous avons délimité, avec l'aide des agriculteurs, les zones agricoles majeures, que le Scot contribuera à protéger. Nous réunissons les agriculteurs deux communes par deux communes et nous définissons avec les agriculteurs les zones agricoles les plus intéressantes à protéger. Ce travail de concertation a été bien apprécié par la profession, qui a montré qu'elle avait des attentes fortes par rapport au Scot.* »

Au bilan, on peut mentionner que les « études apportées » n'étaient pas seulement des « diagnostics » proprement dit, mais qu'elles évoquaient déjà certains enjeux territoriaux. Elles ont donc pu être utilisées par le syndicat mixte à l'élaboration d'orientation, premiers éléments du PADD.

Les études menées en régie par Métropole Savoie nous amènent à quelques commentaires : la question des échelles : l'étude agricole, l'assemblage des POS et la commande d'une image Spot Théma démontrent de l'orientation prise par le Syndicat Mixte pour un SCOT précis. N'oublions pas que ces études ont été commencées à une période où le syndicat mixte révisait son schéma directeur. Rien d'étonnant alors, à ce que ces différentes actions soient menées à une maille territoriale précise. Le passage de la révision du schéma directeur à l'élaboration du SCOT, n'a pas remis en cause ces études.

La volonté de mener en régie un assemblage cartographique et un atlas agricole, propriétés aujourd'hui du syndicat mixte, est une anticipation du suivi du SCOT, notamment dans le suivi de la consommation d'espace.

Enfin, travailler sur des sujets comme l'urbanisme et l'agriculture en régie, oriente déjà le contenu final du diagnostic.

SCOT Témoins – Restitution des entretiens *Du diagnostic au projet – Avril 2005*

	Articulation diagnostic/démarche SCOT	Commande de la maîtrise d'ouvrage	Maître d'œuvre	Statut du document	Temps	Coût	Forme	Collecte de données	Méthodologie	Ateliers / groupes de travail	Réflexion supra-SCOT	Relais - information	Concertation
Pays de Fougères	Pré-diagnostic (2004)+ ateliers (2005) = diagnostic et PADD (en parallèle).	Synthèse documents existants, assistance au pilotage, production documents finaux (rapport de présentation, EIE + incidence environnement, PADD, document d'orientation, documents graphiques).	1 bureau d'études spécialisé en prospective, stratégie et organisation, conduite projet.	Document d'étape présenté en comité de pilotage stratégique, non validé.	Pré-diagnostic : été+automne 2004 = 6 mois environ.	107 000€.	- 1 volet état des lieux (EIE + statistiques). - 1 volet enjeux (4 enjeux, traduits en objectifs), rassemblé en un document unique.	Documentation fournie par le syndicat mixte, appui du pays (observatoire) et commandes INSEE.	1. Identification des problèmes. 2. Leviers d'actions possibles (ou évacuation). Synthèse transversale.	4 ateliers thématiques pour travailler sur des questions posées par le diagnostic et sur les enjeux pressentis.	Comparaisons statistiques, échanges dom-travail, réflexion sur le positionnement par rapport à d'autres pays.	Réunion de présentation dans toutes les communes de communautés de communes.	Pas de communication pour le moment, dans l'attente de la formalisation des enjeux.
Pays Castelroussin-Vat de l'Indre	Pré-diagnostic, puis État initial de l'environnement et PADD (en parallèle).	Diagnostic préliminaire, outil d'information et de réflexion, référence commune.	Groupement de 4 bureaux d'études, spécialités différentes.	Document présenté en comité syndical, non validé.	6 mois.	90 500€.	- 1 document état des lieux (250 pages). - 1 document enjeux et perspectives.	Analyse données + études existantes.	1. État des lieux : analyse de données + entretiens. 2. Enjeux et orientations.	2 ateliers territoriaux (=EPC). 2 ateliers transversaux. 1 séminaire des élus.	Prise en compte : réflexion sur positionnement du territoire.	Un séminaire des élus avec secrétaires mairies.	Pas pour le moment.
Montpellier Agglomération	Diagnostic (11/02-12/03) et en parallèle études de définition (03/03-11/03). Rapport de synthèse 09/04.	Élaboration diagnostic commun entre projet d'agglomération et SCOT : EIE, thèmes à approfondir. Cahier des charges études de définition. En parallèle, études de définition : étape de réflexion intermédiaire entre état des lieux et projet SCOT.	1 bureau d'études pour étude diagnostic et cahier charges études définition. 3 équipes retenues pour études définition. Synthèse par lauréat avec PADD et document d'orientation.	Synthèse du diagnostic = document final intégré au rapport de présentation.	Diagnostic : 9 mois. Études de définition : 9 mois.	Diagnostic : 300 000€ HT. Études de définition : 150 000€ /étude = 450 000€.	Diagnostic : - 4 livres : 3 états des lieux thématiques avec enjeux, le 4 ^{ème} : enjeux et scénarios de développement issus des études de définition.	Études existantes, entretiens.	1. Diagnostic. 2. Études de définition en parallèle : identification de 30 sites à enjeux classés en 3 catégories. 3. Rapport de synthèse.	Pas d'ateliers durant le diagnostic. Groupes d'expertises, par thèmes.	Dans le diagnostic, selon certains thèmes : risques, habitat. Synthèse du diagnostic : 2 échelles : communauté d'agglomération et aire urbaine.	Au niveau des études de définition.	Autour du diagnostic et des enjeux : expo, registre, réunions publiques (assistance d'un consultant en communication) , site internet, article dans le journal de l'agglomération.
Flandre-Dunkerque	Synthèse des données par l'AGUR et groupes de travail thématiques et techniques. Puis rédaction technique du diagnostic et rédaction politique du PADD.	Carte blanche à l'agence pour élaboration du SCOT : proposition et rédaction du diagnostic et du PADD. Pérennité budgétaire de l'AGUR assurée pour 10 ans par le syndicat mixte pour suivre la mise en œuvre du SCOT.	Agence d'urbanisme.	Diagnostic adopté en conseil syndical (vote, pas de délibération) et transmis aux partenaires pour avis.	Diagnostic : 2000 - fin 2003. Validé mi-2004.	Budget alloué à l'agence chaque année : 150 000€, soit 1€ par habitant et par an pendant 10 ans.	24 tomes – 1000 pages (selon les axes du développement durable), dont : - 16 tomes pour les diagnostics thématiques. - 8 tomes pour l'EIE + un document de synthèse avec enjeux.	Compétences actuelles de l'agence (observatoire, SIG) + expertise groupes de travail + travaux groupes d'autres démarches (PDU, PLH).	1. Synthèse des données par l'AGUR. 2. Travaux groupes techniques experts et cohérence avec autres démarches. 3. Rédaction du diagnostic puis du PADD.	Groupes de travail techniques (experts) mis en place et pilotés par l'AGUR en cas d'absence de données ou de compétences sur certains thèmes.		Présentation en comité syndical : 8 réunions.	

	Articulation diagnostic/démarche SCOT	Commande de la maîtrise d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Statut du document	Temps	Coût	Forme	Collecte de données	Méthodologie	Ateliers / groupes de travail	Réflexion supra-SCOT	Relais - information	Concertation
La Narbonnaise	Diagnostic et projet élaborés de manière successive et itérative. Des études spécifiques complémentaires pourront être conduites. Le diagnostic sera rédigé une fois que le PADD et les orientations seront définis.	2 marchés : - diagnostic, enjeux et méthodologie concertée pour la poursuite des études. - PADD, orientations et accompagnement de la phase administrative. Animation, guide pour l'élaboration du projet.	Groupements de bureaux d'études pour le diagnostic et le projet. Assistance sociologique en phase d'élaboration du diagnostic et des enjeux.	Diagnostic et enjeux validés par une délibération. Ces documents ne constituent pas les pièces formelles du PADD.	Diagnostic et enjeux : 9 mois. PADD et orientations : 6 à 7 mois.	Diagnostic et enjeux : 66 930€ HT. PADD, orientation, appui phase administrative (rédaction, mise en forme des documents, assistance enquête publique) : 130 000€ HT.	Rapport accompagné d'un recueil cartographique. Note sur les enjeux.	Études existantes. Entretiens. Pas de productions de données complémentaires par le SYCOT. Études produites par la DDE.	1. Diagnostic (dont EIE et prospective). 2. Enjeux (séminaires et réunions de travail). 3. Construction de scénarios (12/04-02/05) : travaux en ateliers avec identification de facteurs de changement. 4. Travail sur le PADD (selon 6 principes fondateurs du SCOT).	3 séries d'ateliers : 1. Séminaire pour l'identification des enjeux. 2. Ateliers d'urgence : travail sur idées reçues, sur facteurs de changement. 3. Ateliers - débats sur principes d'aménagement.	Repositionnement du territoire à une échelle inter-départementale, avec analyses statistiques. Réflexion devant être conduite par la DDE. Réunion informelle entre les différentes structures de SCOT.	Relais assuré par : - le Bureau syndical. - Les Présidents des structures intercommunales ou les élus en charge de l'aménagement. - Les membres du comité technique.	Les ateliers et les rencontres avec les élus (à leur demande) s'inscrivent dans une démarche de concertation.
Métropole Savoie	Rapport final du diagnostic rédigé en 2004 en parallèle au PADD et au document d'orientation.	Volonté d'impliquer les partenaires départementaux et de très peu externaliser.	Le syndicat mixte assure la synthèse des études thématiques réalisées en régie, par des bureaux d'études et partenaires.		7 années (en comptant les études menées ou commandées par le syndicat mixte depuis 1997).		Document d'orientations générales : 22 diapos pour l'état des lieux sur 87 diapos. Rapport final de synthèse 2004 : 13 pages avec données, cartes, photos. 3 parties : 1. Atouts. 2. Envers de la croissance. 3. Divers thèmes.	Apports de nombreux partenaires complétés par études en régie ou confiées à des bureaux d'études.	Avant Loi SRU : - un document d'orientation générale (bilan études thématiques pour révision SD faites par partenaires, complétées par des bureaux d'études). Après Loi SRU : - production d'un diagnostic + élément pour le PADD grâce à des compléments d'études, dont 4 études intercommunales d'aménagement menées par 4 bureaux d'études différents.			Bulletin d'information 09/01. 2 expos à la foire de Savoie 2001 et 2002. Séminaire pour forces vives en 2002.	
Bassin de vie de Montauban		Permettre une mise à niveau des acteurs : - fiches de lecture et synthèse de données et documents, - entretiens, recueil vision stratégique. Analyse dynamique, enjeux, scénarios. Justifier le PADD dans le cadre d'une concertation élargie.	Bureau d'études + 2 experts associés.	Diagnostic provisoire. Présenté en comité syndical le 29/03/05. Diagnostic évolutif.	9 mois.	Coût global du SCOT : 140 000€ soit 1,41€ par habitant.	76 pages. 3 volets : 1. Points forts/faibles par thèmes + atouts et menaces. 2. Stratégie des acteurs. 3. Enjeux.	Études existantes + entretiens maires.	Entretiens + synthèse études existantes. Ateliers prospective. Élaboration pré-diagnostic (=diagnostic provisoire) soumis aux conseils municipaux et communautaires. Examen du diagnostic.	3 ateliers prospective. Travail à partir de projets ou études sur le périmètre.	Communication du document provisoire aux communes + EPCI pour instaurer un dialogue.		
Pays lédonien	Démarrage du diagnostic en cours. Sera suivi par le PADD puis le document d'orientation.		Syndicat mixte pour l'instant. Le recours à un bureau d'études sera envisagé si approfondissements spécifiques nécessaires.		Prévision : moins d'1 an.	Budget études pour 2005 : 50 000€.		Études existantes + pour la commission environnement : questionnaire.	2 phases prévues : - État des lieux (03/05-09/05) : travail des 4 commissions, synthèse, enjeux EIE en parallèle. - Diagnostic (09/05-01/06) : croisement territorial de l'état des lieux grâce à 6 groupes territoriaux et confrontation avec enjeux de l'État.	4 commissions thématiques pour travailler sur l'état des lieux. Méthode spécifique pour la commission Env. Animation par les agents des EPCI mis à disposition. Prévus : 6 groupes territoriaux pour spatialiser les problématiques issues de l'état des lieux.		Présentation prévue, à terme, à chaque EPCI.	

	Articulation diagnostic/ démarche SCOT	Commande de la maîtrise d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Statut du document	Temps	Coût	Forme	Collecte de données	Méthodologie	Ateliers / groupes de travail	Réflexion supra-SCOT	Relais - information	Concertation
Sud Loire	Diagnostic, EIE et PADD en parallèle.	Rédaction en cours par le syndicat mixte de cahiers des charges pour assistances à maîtrise d'ouvrage : communication-concertation et veille juridique.	Agence d'urbanisme.		Il est envisagé : - Fin PADD : automne 2007. - Diagnostic et EIE en parallèle.		Un document de bilan et prospective (38 pages) fait le point d'éléments de diagnostics et prépare les travaux à mener. Ce document est structuré selon 7 priorités stratégiques. Il propose des axes de travail pour les commissions.	Observatoires, SIG de l'agence. Études et réflexion existantes.	Enrichissement/ débat par travail en commissions d'élus (avec appui groupes de travail et comité technique).	5 commissions thématiques (élus) qui s'appuient sur des groupes de travail technique. En plus, réflexion du comité technique pour intégrer les spécificités des EPCI.	Prise en compte pour thème accessibilité et positionnement. Démarche interSCOT autour de Lyon.	Trop tôt pour le dire à ce stade.	Délibération prise.
Territoire de Belfort	A l'issue de la phase diagnostic, mise en forme du PADD et débat.	Pas de commande spécifique pour le diagnostic, mais trois commandes particulières : Élaboration du SCOT : - Établissement diagnostic, préparation et conduite des commissions, rédaction des documents du SCOT. -Gestion administrative du syndicat mixte. - Instruction des demandes de dérogations d'urbanisme.	Agence d'urbanisme.	Document provisoire. Diagnostic présenté et débattu, mais n'a pas été validé par délibération. Cependant son contenu a été adopté sur le fond.	2002 : réunions territoriales - 1 ^{ère} version du diagnostic : 06/04.	514 000 € HT pour la partie études du SCOT.	Diagnostic thématique avec évolutions, recensement des besoins, pistes d'actions. Identification de secteurs à enjeux. Pas de scénarios. 7 parties thématiques. 127 pages. Nombreuses cartes.	Études et réflexions existantes menées par l'agence + nombreux contacts avec des experts en particulier pour les thèmes environnement, ferroviaire, agriculture	1. État des lieux avec travail des commissions territoriales à partir des productions de l'agence. 2. Premier document de synthèse « Les attentes des territoires ». 3. Commissions thématiques + apports extérieurs. 4. Parution du diagnostic.	Travail en commissions en 2 temps : 1. Commissions territoriales par EPCI. 2. 4 commissions thématiques.	Charte de l'aire urbaine Livre blanc sur l'aire urbaine (PAC de l'Etat)	Présentation/ débats lors d'un Forum. Présentation en commissions et au bureau du syndicat mixte. En projet : présentation du PADD en conseils communautaires.	Réunions publiques 2 conférences de presse publications de 4 pages sur le diagnostic Media locaux Article dans l'Est Républicain
CCCL Guyane	Diagnostic fait en juin 2003.	Pas de commande formalisée. Commande pour PADD et document d'orientation.	Bureau d'études : Proscot + Agence TER (qui a une antenne à KOUROU). CAO a validé choix puis conseil communautaire. Marché à signature.	Diagnostic à reprendre sur hypothèses démographiques + cartographie. EIE : fait par l'agence d'urbanisme de la Guyane.	Diagnostic et EIE : 2003. PADD démarre.	PADD : 290 000€.	Diagnostic : 1. Problématique 2. Enjeux stratégiques 3. Stratégie de développement.	Diagnostic (Pt + Chargé de mission + bureau d'études : Adefrance).	Analyse « en chambre ».			Un PowerPoint extrait du document a été présenté en communes.	Délibération : 25 juin 2003. Site internet va être mis en place.

	Articulation diagnostic/ démarche SCOT	Commande de la maîtrise d'ouvrage	Maître d'œuvre	Statut du document	Temps	Coût	Forme	Collecte de données	Méthodologie	Ateliers / groupes de travail	Réflexion supra-SCOT	Relais - information	Concertation
Métropole Nantes-St Nazaire	Diagnostic = étape préparatoire au PADD (en cours de validation).		Agence d'urbanisme + Délégation au développement de la région nazairienne (DDRN).	Document validé par le bureau et le comité syndical en 12/04.	1 an.		1 diagnostic (70 pages) qui fait la synthèse d'études thématiques : 2 chapitres : - Constats, dynamiques, enjeux - Interrog. Prospective. Nombreuses cartes. 1 version édulcorée du diagnostic (PowerPoint), à destination du public et support de débat pour réunions publiques de concertation. Le tout forme un dossier diagnostic.	Informations, données de l'agence d'urbanisme + la DDRN. Études existantes. Études thématiques sur les 11 thèmes prioritaires pour le SCOT.	11 thématiques jugées comme prioritaires par le syndicat mixte ont donné lieu à des études thématiques. Réflexion en groupes de travail des élus + avec partenaires.	5 groupes de travail thématiques des élus.			Document PowerPoint de présentation (20 diapos). Réunions publiques.
Sud Meurthe et Mosellan	Diagnostic en cours de réalisation.		Agence d'urbanisme.					Études et réflexions existantes. Compléments d'études.	Synthèse des projets de territoire, des diagnostics et des études existantes par l'agence d'urbanisme. Lancement d'appels d'offres par le Conseil Général et la communauté urbaine de Nancy sur des thématiques spécifiques complémentaires.		Prospective Nancy 2020.		Document pédagogique diffusé à l'ensemble des élus du périmètre SCOT.
Lens – Liévin Hévin-Carvin	Le diagnostic est en cours. La démarche SCOT s'organise autour 3 étapes : diagnostic, pistes de travail, propositions d'actions.	Le syndicat mixte assure la maîtrise d'ouvrage du PLH, de l'EIE, du Schéma d'urbanisme Commercial et du PDU lancés sur le même périmètre. La commande porte sur chacun des documents. Le syndicat mixte assurera la synthèse des documents thématiques, appuyé éventuellement d'un bureau d'études pour le plan.	1 bureau d'études pour le PLH, 1 pour l'EIE, 2 pour le SUCA, 1 pour le PDU. Le syndicat mixte réalise en régie directe l'analyse socio – économique et démographique.	Le diagnostic SCOT sera soumis et validé en tant que tel par le comité syndical.	1 an et demi pour l'instant. La validation du diagnostic est envisagée au cours du 1er trimestre 2006.			Par le biais du PDU, PLH, EIE, SUCA.		5 commissions de travail créées au sein du comité syndical. Séminaire réunissant l'ensemble des élus sur les deux agglomérations à venir.	Objectif de travail en réseau avec les SCOT voisins du Bassin minier : mettre en commun certaines données au sein d'un centre de ressources : données cartographiques, évolutions sociales et urbaines, observatoire économique.	Retours d'info au sein des 2 agglomérations par les élus du comité syndical : au sein des leurs agglomérations respectives, ils travaillent sur les mêmes thématiques que dans les commissions du SCOT.	